CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation 1-1531 PORTEE disponible sur www.cofrac.fr

Edité le : 01/07/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE22-96793
Identification échantillon : LSE2206-26816-1 **Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT**
N° Analyse : 00286170 **N° Prélèvement :** 00285519
Nature: Eau de distribution
Point de Surveillance : SAINTE BRIGITTE **Code PSV : 0000002914**
Localisation exacte : HABITATION, Rob cuisine, 10 rue Canta cigales
Dept et commune : **34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,6641320800 **Y :** 3,4986176700
UGE : 0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite : D1 **Type Analyse :** CVM **Motif du prélèvement :** CS
Nom de l'exploitant : CTE COMMUNES VALLEE HERAULT
2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC
Nom de l'installation : CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS **Type** : UDI **Code** : 001054
Prélèvement : Prélevé le 22/06/2022 à 10h39 Réception au laboratoire le 23/06/2022 à 03h39
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Flaconnage CARSO-LSEHL
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 23/06/2022 à 12h34

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 01/07/2022

Identification échantillon : LSE2206-26816-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	34CLVYL*	24.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	34CLVYL*	426	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
COV : composés organiques volatils								
Solvants organohalogénés								
Chlorure de vinyle	34CLVYL*	0.524	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5		1

34CLVYL* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Chlorure de vinyle

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire